

**JOURNÉE D'ÉTUDES  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
POUR LE DROIT  
INTERNATIONAL**

# **LA MISE EN ŒUVRE DE LA *LEX SPECIALIS* DANS LE DROIT INTERNATIONAL CONTEMPORAIN**

**Lundi 16 novembre 2015 de 10h à 17h30**

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille - Droit et Santé  
Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP)  
1 place Déliot à Lille - Amphithéâtre René Cassin



## **PROGRAMME**

**Comité scientifique :** M<sup>me</sup> la Professeure MURIEL UBÉDA-SAILLARD, Université de Lille - Droit et Santé

**Inscriptions :** M<sup>me</sup> AGNÈS PAKOSZ, Secrétaire de l'Équipe de Recherche en Droit Public  
de l'Université de Lille, Droit et Santé - [agnes.pakosz@univ-lille2.fr](mailto:agnes.pakosz@univ-lille2.fr)

Journée d'études SFDI-CRDP Université de Lille, Droit et Santé

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA *LEX SPECIALIS* DANS LE DROIT INTERNATIONAL CONTEMPORAIN



**10h00** : Accueil du Président de l'Université de Lille - Droit et Santé, M. le Professeur **XAVIER VANDENDRIESSCHE** et du Doyen de la Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales, M. le Professeur **BERNARD BOSSU**

### Première demi-journée

## LES CONDITIONS DU RECOURS À LA *LEX SPECIALIS*

### I. La spécialité comme critère de détermination de la norme applicable

Présidence : **ALAIN PELLET**, Professeur émérite, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Président de la Société française pour le droit international

**10h15** : Rapport général – la spécialité en droit international : état des lieux

**MARIO PROST**, Senior Lecturer, Keele University

**10h35** : L'adage *lex specialis derogat generali*

**VINCENT CORREIA**, Professeur, Université de Poitiers

Débats  
Pause

### II. La spécialité face aux contraintes contextuelles et systémiques des acteurs et interprètes

Présidence : **GENEVIÈVE BURDEAU**, Professeure, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

**11h30** : L'articulation de la *lex specialis* avec les autres règles de conflit et clauses spéciales

**AURÉLIE TARDIEU**, Maître de conférences, Université de Caen Basse-Normandie

**11h45** : *Lex specialis* et régimes spéciaux ou autonomes

**DIRK PULKOWSKI**, Conseiller juridique, Cour permanente d'arbitrage

Débats  
Déjeuner

### Seconde demi-journée

## *LEX SPECIALIS* ET DROIT INTERNATIONAL PLUS GÉNÉRAL : CONCURRENCE OU COMPLÉMENTARITÉ ?

### I. Dérogation ou contribution du droit spécial au droit plus général

Présidence : **SANDRA SZUREK**, Professeure émérite, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**14h00** : Exclusion ou application du droit plus général : les effets ambivalents de la *lex specialis*

**MURIEL UBÉDA - SAILLARD**, Professeure, Université de Lille, Droit et Santé

**14h15** : L'enrichissement réciproque du droit spécial et du droit plus général : la place du droit spécial dans la codification de la Commission du droit international

**CONCEPCIÓN ESCOBAR HERNÁNDEZ**, Professeure, UNED, membre de la Commission du droit international

Débats  
Pause

### II. Les enseignements de la pratique – aspects choisis

Présidence : **NICOLAS MICHEL**, ancien Professeur, Université et Institut des hautes études internationales et du développement de Genève

**15h10** : Quelques configurations complexes de l'application du principe *lex specialis* au plan international

- le point de vue du droit international des investissements

**FRANCK LATTY**, Professeur, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

- le point de vue du droit international humanitaire

**ISABELLE FOUCHARD**, Chargée de recherche CNRS, UMR de droit comparé, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

- le point de vue du droit de l'Union européenne

**MYRIAM BENLOLO - CARABOT**, Professeure, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**15h55** : Le juge administratif français et la mise en œuvre de la *lex specialis* pour coordonner les normes internationales

**JULIEN BOUCHER**, Directeur des affaires juridiques, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

**16h10** : Table ronde conclusive - Les effets de la *lex specialis* : un libre choix de l'interprète ?

**RONNY ABRAHAM**, Président de la Cour internationale de Justice

**NICOLAS ANGELET**, Avocat, Barreau de Bruxelles

**ROLF EINAR FIFE**, Ambassadeur de Norvège à Paris

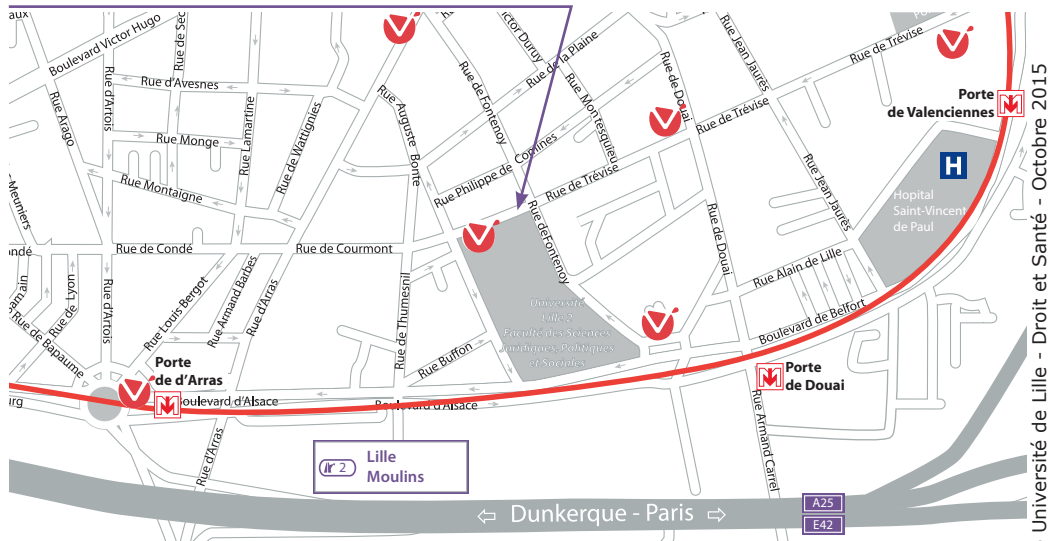
**PATRICK HILL**, Conseiller juridique assistant senior de l'OTAN

Débats

17h30 : Cocktail

# Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille, Droit et Santé.

1, place Déliot à Lille



## Pour se rendre à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille, Droit et Santé:

### • En train :

Depuis les Gares de « Lille-Flandres » ou de « Lille-Europe » :  
Métro Ligne 2, direction « Saint Philibert »,  
station Porte de Douai, puis fléchage « Faculté de Droit »  
(durée du trajet Métro : 10 mn).  
Consulter les horaires depuis le site de la SNCF.

### • Par le réseau de transports en commun de la métropole urbaine de Lille :

Métro Porte de Douai (Ligne 2).

### • En voiture :

- depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25),  
sortie n°2 « Lille - Moulins », puis fléchage « Faculté de droit ».
- depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1),  
sortie n°3 « Lille - Wazemmes », puis fléchage « Ronchin » et ensuite  
« Faculté de droit ».

Consultez le site :  
[crdp.univ-lille2.fr](http://crdp.univ-lille2.fr)

